



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 juillet 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Dans un communiqué officiel, la Police Grand-Ducale vient d'informer le grand public qu'elle a procédé pendant les deux dernières semaines à « des vérifications aux sièges et/ou adresses de diverses entités visées par la loi RBE (registre des bénéficiaires effectifs) sur tout le territoire du Grand-Duché afin de détecter des infractions à ladite loi ».

Outre des représentants des Parquets de Diekirch et Luxembourg, entre 160 et 200 membres de la Police ont été mobilisés et plus de 100 procès-verbaux ont été dressés. Cette action coup de poing d'une envergure exceptionnelle, annoncée en date du 1<sup>er</sup> juillet, sera poursuivie tout au long de l'été.

Pour rappel : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, la loi du 13 janvier 2019 instituant un registre des bénéficiaires effectifs, oblige toute entité enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à inscrire certaines informations concernant ses bénéficiaires effectifs dans le RBE. Sont concernées les associations sans but lucratif, les sociétés commerciales ou encore les sociétés civiles.

Un des buts déclarés de cette loi est la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- Dans ce contexte, nous aimerions savoir des membres du Gouvernement concernés quel est le statut des entités contrôlées et combien d'entités ont été contrôlées ?
- Quelle a été la forme juridique des entités qui ont fait l'objet de procès-verbaux ?
- Est-ce que des priorités ont été établies pour les vérifications récentes et à venir ?
- Est-ce que des constats ont pu être fait en rapport avec le blanchiment respectivement le terrorisme ?
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée, combien d'entités ont été verbalisées et quels ont été les montants des amendes prononcées ?
- Est-ce que des actions comparables sont prévues dans d'autres domaines et le cas échéant lesquels ?
- Combien d'entités tombant sous le champ d'application du RBE ne sont actuellement pas conformes à la loi ? Quel est le nombre des a.s.b.l. parmi ces entités ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



Dan Biancalana  
Député